

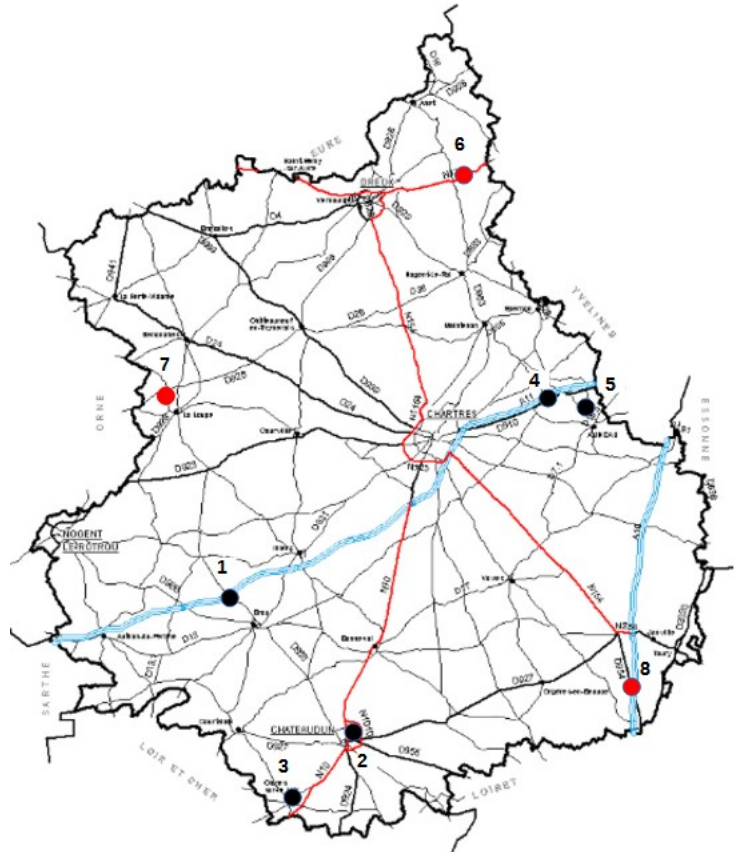
Données non-consolidées

Au mois de juin 2023, le nombre d'accidents corporels est en hausse par rapport à la même date l'année dernière. Cette tendance est observée également sur le nombre de victimes blessées. Le mois se termine tragiquement avec 3 décès : 2 automobilistes et 1 piéton.

## A.T.B.H juin

A.T.B.H	Accid.	Tués	Blessés	Hospit.
2019	24	5	31	18
2020	22	1	38	19
2021	43	3	57	21
2022	23	2	39	12
2023	36	3	58	12
<b>Ecart 2019/2023</b>	12	-2	27	-6
<b>Ecart 2022/2023</b>	13	1	19	0

## Accidents mortels au 30 juin 2023



## A.T.B.H depuis le 01 janvier

A.T.B.H	Accid.	Tués	Blessés	Hospit.
2019	119	15	128	87
2020	84	10	115	65
2021	111	11	148	69
2022	100	7	155	69
2023	146	9	197	66
<b>Ecart 2019/2023</b>	27	-6	69	-21
<b>Ecart 2022/2023</b>	46	2	42	-3

## Semestre 1 - Tranches d'âge et types d'utilisateurs

âges	Tués	Blessés	Hospit.
N/C	0	0	0
0/17	1	33	10
18/24	0	40	12
25/34	2	36	11
35/44	1	29	9
45/54	0	20	6
55/64	0	13	5
65 et +	5	26	13

usagers	Tués	Blessés	Hospit.
Piéton – EDP sm	3	24	6
EDP m	0	4	0
vélo	0	6	2
cyclo	0	14	7
moto	1	25	14
VT	5	107	35
VU	0	4	0
PL	0	1	0
autres	0	12	2

# Attachons-nous à rester vivants !

Obligatoire, le port de la ceinture de sécurité est souvent considéré comme un geste totalement acquis et ne prêtant plus au moindre débat. Ce n'est malheureusement pas le cas. En 2022, 23 % des personnes tuées dans un véhicule ne la portaient pas.

## LA CEINTURE, POUR SE PROTÉGER

**En France, 23% des personnes tuées dans un véhicule équipé de ceintures ne les avaient pas attachées.**

La ceinture de sécurité est obligatoire, même pour les courts trajets. Un tiers des personnes tuées sur la route le sont en agglomération et 75% des accidents mortels surviennent à proximité du domicile. La ceinture permet de maintenir le corps solidaire du siège et empêche d'être projeté sur le pare-brise ou d'être éjecté du véhicule.



Dès 20 km/h,  
un choc subi  
sans ceinture  
peut être  
mortal.

## LES SANCTIONS

- **Le conducteur et les passagers adultes qui ne portent pas leur ceinture de sécurité s'exposent chacun à une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros.** Le conducteur non attaché sera également sanctionné d'un retrait de 3 points sur son permis de conduire.
- **Le conducteur doit s'assurer que chacun des passagers mineurs est bien retenu par un système adéquat.** En cas de non-respect, il s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros pour chaque jeune mal ou non attaché.
- **Les enfants de moins de 10 ans doivent être installés à l'arrière, dans un siège adapté.** Le non-respect de cette règle est sanctionné par une amende forfaitaire de 750 euros.

**Conseil :** ne démarrez pas votre véhicule tant que tous les passagers ne sont pas attachés.

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**

## Les chiffres clés

- ▶ Sur la base des éléments statistiques connus, le défaut de port de la ceinture est particulièrement élevé :
  - chez les conducteurs alcoolisés → 35 % des conducteurs tués, contre 12% quand le conducteur n'est pas alcoolisé ;
  - chez les usagers tués de nuit → 29 %, contre 13 % de jour.
- ▶ Un quart des enfants tués dans un accident de la circulation routière n'était pas attaché.
- ▶ 28,8 % des conducteurs avouent qu'il leur arrive de ne pas la mettre en ville ou lors de courts trajets.
- ▶ En 2023, 37% des automobilistes déclarent démarrer leur véhicule sans vérifier que tous les passagers sont attachés, contre 40 % en 2022.

Sources : ONISR, 2022 ; Baromètre « Les Français et la sécurité routière », BVA, 2022 ; Baromètre du comportement des Français sur la route, AXA Prévention, 2023.

**Direction Départementale des Territoires  
d'Eure-et-Loir**  
17 place de la République  
28008 Chartres cedex  
**Contact:** Service Sécurité et Education Routières

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**

☎ : 02 37 20 40 60